

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2018

Saint-Hyacinthe, le 8 mars 2018 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à toute la population de ses municipalités membres, les dates de la prochaine collecte de gros rebuts pour l'année 2018. Les gros rebuts doivent être **sortis avant 7h00 le matin** de votre journée de collecte. Cette collecte est effectuée **par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière**, et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. **De plus et contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76 %, il est important de rappeler que les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement.**

À titre informatif, une liste de **rebutis admissibles** est jointe dans l'aide-mémoire ci-dessous :

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MODALITÉS

Exemples de gros rebutis acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebutis non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les **déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.**

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourrait en faire bénéficier d'autres personnes.

Dates de collecte

Ville de Saint-Hyacinthe :

- Lundi 14 mai Secteur 1
- Mardi 15 mai Secteur 2
- Mercredi 16 mai Secteur 3
- Jeudi 17 mai Secteur 4
- Vendredi 18 mai Secteur 5

Pour connaître votre secteur, veuillez référer à votre calendrier de collecte à trois voies.

- **Lundi 7 mai :** Acton Vale

- **Mardi 8 mai :** Béthanie
Canton de Roxton
Roxton Falls
Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton
Sainte-Christine
Sainte-Hélène-de-Bagot
Upton

- **Mercredi 9 mai :** La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Hugues
Saint-Jude
Saint-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Simon

- **Jeudi 10 mai :** Saint-Dominique
Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton

- **Vendredi 11 mai :** Saint-Damase
Saint-Pie
Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés respectivement à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la mi-avril à la fin novembre.